

N° 2021- 58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/58  
Annulations et réductions OM 2021**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **2 312.50 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **2 270.95 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 29.04.2021	ST BARTHELEMY	CARLE Frédéric	2021-052-004560	75 €
	ST BARTHELEMY	WARSZEWSKI Pricillia	2021-052-004951	100 €
	ST BARTHELEMY	MOUGENOT Roland	2021-052-004817	50 €
	ST BARTHELEMY	VINCENT Alexy	2021-052-004945	150 €
	CORRAVILLERS	CREVOISIER Pierre	2021-017-000705	75 €
	LA BRUYERE	BROUILLARD Benjamin	2021-029-002114	50 €
	MELISEY	RICHARDIN Michelle	2021-044-003558	100 €
	MELISEY	GAUDEY Hubert	2021-044-003148	100 €
	SERVANCE	BRESSON Bernard	2021-050-004019	75 €
	SERVANCE	BARILLOT Véronique	2021-050-003986	50 €
	FRESSE	BEGEY Jean Pierre	2021-025-001361	75 €
	LA ROSIERE	SOURCE DU TAMPA SEIGNE Philippe	2021-038-002656	150 €
	TERNUAY	DE WINTER JAN ANNA ALFONS	2021-054-005094	75 €
	TERNUAY	DUPETY Mathieu	2021-054-005103	100 €
	HAUT DU THEM	Groupement Forestier du Chalvemont	2021-027-001897	75 €
BEULOTTE ST LAURENT	DIEUDONNE Bernard	2021-015-000602	25 €	
Certificat Administratif du 20.05.2021	MELISEY	LAMBERT Cindy	2021-044-003304	100 €
	TERNUAY	BREUER SCHWARZMANN	2021-054-005056	50 €
	FAUCOGNEY	GODEY Andrée	2021-023-001155	50 €
Certificat Administratif du 04.06.2021	FRESSE	FERDER Julio (Christian)	2021-025-001488	50 €
	BELMONT	BOFFY Angélique	ASAP Bord 58 – Titre 60	50 €
	SERVANCE	POULMAR Hervé	2021-046-003865	100 €
	TERNUAY	FAUST Anne Catherine	2021-054-005111	50 €
	SERVANCE	BICHAIN Julien	2021-050-003993	62.50 €
	FRESSE	MILOJKOVIC Gliogorije	2021-025-001638	50 €
	LA PROISELIERE	CORBERAND Henriette	2021-036-002528	100 €
	MELISEY	MACE DURANCON Coralie	2021-044-003351	50 €
	BELFAHY	COMPAGNIE BELFORT LOISIRS	2021-009-000300	50 €
	BELFAHY	ROSSETI Paul	2021-009-000354	75 €
	TERNUAY	SANGUINET JMichel PHEULPIN Josette	2021-054-005258	100 €
BELFAHY	BOUSQUET Denis	2021-009-000290	50 €	
<b>Total des Annulations OM</b>				<b>2 312.50 €</b>

## Réductions :

Envoyé en préfecture le 24/06/2021  
 Reçu en préfecture le 24/06/2021  
 Affiché le   
 ID : 070-247000854-20210617-D58\_2021-DE

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 29-04-2021	LA PROISELIERE ET LANGLE	NOEL Anthony	2021-036-002577	25 €
	FAUCOGNEY	HATTON Fanny	2021-023-001179	50 €
	FAUCOGNEY	LEMERCIER Danielle	2021-023-001209	20.87 €
	MELISEY	CREVOISIER Régis	2021-045-003707	25 €
	FRESSE	GALLEY Corinne	2021-025-001505	25 €
	MELISEY	MALCUIT Gilbert	2021-045-003772	25 €
	TERNUAY	MOUGENOT Jean Paul	2021-054-005212	25 €
	AMONT	MARX Guy	2021-007-000212	33.36 €
	ST BARTHELEMY	MARSOT Jean	2021-052-004788	29.18 €
	ST BARTHELEMY	FREUND Christophe	2021-052-004647	50 €
	ECROMAGNY	BARETTI Frédéric	2021-020-000900	25 €
	SERVANCE	PY Thérèse	2021-050-004356	25 €
	LA BRUYERE	BALLET Fabrice	2021-029-002100	25 €
	LA LONGINE	REMY Jean	2021-033-002437	50 €
	BELMONT	PERNOT Albert	2021-011-000429	50 €
	HAUT DU THEM	HANQUEZ JMichel LOOK Lydie	2021-027-001908	75 €
	MELISEY	LOERCHER Laura	2021-045-003768	50 €
	ST BARTHLEMY	DUCHANOIY Patrick	2021-052-004622	25 €
	LA BRUYERE	HENNEQUIN Justine	2021-029-002156	41.67 €
	MELISEY	CARITEY Christophe	2021-044-002941	20.87 €
	SERVANCE	PAVOT Philippe	2021-050-004317	25 €
	BELONCHAMP	LECLERC Olivier	2021-014-000572	50 €
	HAUT DU THEM	HALM Frédéric	2021-028-002079	25 €
	AMAGE	DIRAND Thibaut	2021-005-000037	50 €
	MELISEY	CONVERSET Jacques	2021-044-003001	41.67 €
	TERNUAY	PERNOT Jean	2021-054-005227	25 €
SERVANCE	LAHURTE Jean Marc	2021-050-004247	25 €	
MELISEY	RIMBEUF Margaux	2021-044-003560	16.66 €	
Certificat Administratif du 20-05-2021	LA BRUYERE	COLLE Robert	2021-029-002122	25 €
	BELONCHAMP	JEAGER Michel	2021-013-000516	25 €
	AMAGE	GROSS Michel	2021-005-000066	25 €
	ST BARTHELEMY	MARUT Jérôme	2021-052-004792	50 €
	MELISEY	OUSSEMGANE Lahcen	2021-044-003446	25 €
	BELMONT	DUMONT Jean-Philippe	2021-011-000406	33.32 €
	FAUCOGNEY	DAVID Richard CHAUVEAU Gisèle	2021-023-001090	50 €
	FRESSE	BEURIER Jean	2021-025-001370	16.66 €
	LA ROSIERE	HENRY Laurence	2021-038-002623	25 €
	MELISEY	DROCOURT Lionel	2021-044-003073	25 €
	HAUT DU THEM	COLLOMBET Stéphane	2021-028-002069	50 €
	MELISEY	TISSERAND Caroline	2021-044-003628	25 €
	BELONCHAMP	BOFFY Janine	2021-013-000466	25 €
Certificat Administratif	ST BARTHELEMY	TISSERAND Catherine	2021-052-004931	25 €
	LA LONGINE	DUCHNOY Laurence	2021-033-002365	50 €

		Envoyé en préfecture le 24/06/2021	
du 03-06-2021	ST BARTHELEMY	LACOUR Francis et Caroline	2021-053-00206/2021
	TERNUAY	LABREUCHE JLuc	Reçu en préfecture le 24/06/2021
	MELISEY	SARRAZIN Sylvie	Affiché le 1-054-005176
	TERNUAY	GROSJEAN Anne Marie	ID : 070-247000854-20210617-D58_2021-DE
	MELISEY	GASPERMENT Pierre	2021-054-005136
	TERNUAY	THOMAS Dominique	2021-044-003146
	TERNUAY	DA COSTA Arthur	2021-054-005276
	LA LONGINE	COUVAL Christian	2021-054-005091
	MELISEY	MONCHALIN Bénédicte (P) 2021-045-003776	2021-033-002347
	BELFAHY	MICHEL Alexandra	Annulation fact 2 <sup>ème</sup> semestre - Suite réduction 50 €
	AMAGE	BELUCHE Thomas	2021-009-000338
	MELISEY	VAUCHOT Joëlle	2021-005-000003
	LES FESSEY	PHILIPPONA Richard	2021-044-003660
	AMAGE	BRENIERE Mickael	2021-042-002790
	SERVANCE	GENEY Hervé	2021-005-000016
	FRESSE	SANNA Marie	2021-050-004167
	ECROMAGNY	BARBEROT Mickael	2021-026-001786
	FRESSE	LAIR Jean Pierre	2021-019-000807
	MELISEY	LAMBOLEY Jean Louis	2021-025-001598
	LA LONGINE	DENOIX Jean Pierre	2021-044-003312
Certificat Administratif du 15-06-2021	MELISEY	DROCOURT Lionel	2021-044-003073
	MELISEY	KLEIN Catherine 2021-044-003274	Annulation fact 2 <sup>ème</sup> semestre - Suite réduction 50 €
<b>Total des Réductions OM</b>			<b>2 270.95 €</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

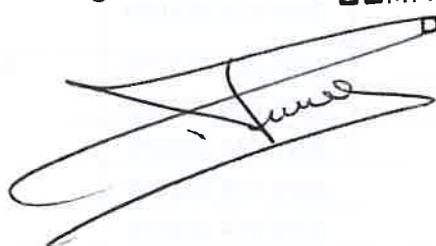
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**



N° 2021- 59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/59  
OM : Réductions antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire des factures de 2018 et 2020.  
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

### Réductions :

Les réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.  
Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **174.16 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 29-04-2021	ST BARTHELEMY	PINOT Guillaume	2018-077-004461	160 €
Certificat Administratif du 15-06-2021	MELISEY	GAIDOT Nadine	2020-092-004770	14.16 €
<b>Montant Total des Réductions Antérieures</b>				<b>174.16 €</b>

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget OM 2021

### Le Conseil communautaire :

- **ANNULE et REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

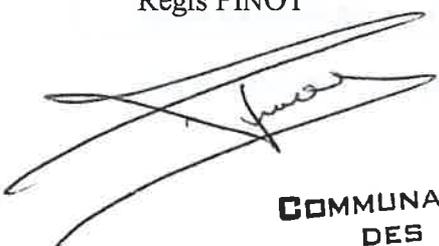
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/60  
Annulations et réductions  
SPANC 2021**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **256 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **31.33 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 30.04.2021	ECROMAGNY	BALLE Eric	2021-039-000842	8 €
	SERVANCE	BARILLOT Véronique	2021-066-003150	8 €
	SERVANCE	FERME DES 2 SOLEILS	2021-066-003227	8 €
	SERVANCE	VANDEZANDE Georges	2021-062-003049	8 €
	HAUT DU THEM	HENRY Blandine	2021-045-001723	8 €
	LA BRUYERE	BROUILLARD Benjamin	2021-047-001941	8 €
	ECROMAGNY	DICAUD Thierry	2021-039-000862	8 €
	ST BARTHELEMY	AUBRY Fabrice	2021-068-003412	8 €
	ST BARTHELEMY	MOUGENOT Roland	2021-068-003551	8 €
	TERNUAY	DE WINTER JAN ANNA ALFONS	2021-070-003723	8 €
	FRESSE	CHATILLON Mickael	2021-043-001182	8 €
	BEULOTTE ST LAURENT	DIEUDONNE Bernard	2021-035-000624	8 €
	MELISEY	DEMESY CARDOT Sylvie	2021-060-002742	8 €
	MELISEY	CLAVIER Olivier	2021-060-002723	8 €
Certificat Administratif du 20.05.2021	LA LANTERNE	GRANDVOINET Madeleine	2021-048-002080	8 €
	SERVANCE	HINTERMANN Thomas	2021-066-003265	8 €
	ST BARTHELEMY	PY Claude – PEROT Valérie	2021-068-003581	8 €
	ST BARTHELEMY	PETITGIRARD Mathieu	2021-068-003567	8 €
	TERNUAY	BRUEUR SCHWARZMANN	2021-070-003682	8 €
	MELISEY	BONJEAN Anne	2021-060-002694	8 €
Certificat Administratif du 07.06.2021	TERNUAY	SANGUINET JMichel PHEULPIN Josette	2021-070-003892	8 €
	BELFAHY	BOUSQUET Denis	2021-029-000297	8 €
	BELFAHY	ROSSETTI Paul	2021-066-003323	8 €
	LA LANTERNE	KOHLER MAILLARD Indivision	2021-048002096	8 €
	ESMOULIERES	KNABE Reinhard	2021-041-001004	8 €
	SERVANCE	PANZA Daniel	2021-066-003323	8 €
	LA LANTERNE	THOMASSEY Chantal	2021-048-002155	8 €
	FRESSE	LINET Chantal	2021-043-001398	16 €
	CORRAVILLERS	DUCHAMPLECHEVAL Pierre	2021-037-000748	8 €
	MELISEY	BAS Elodie	2021-060-002679	8 €
	MELISEY	AUBRY Gérard	2021-060-002673	8 €
<b>Montant Total des Annulations SPANC</b>				<b>256 €</b>

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 30.04.2021	LES FESSEY	RINGUEY Guillaume	2021-059-002655	8 €
	FRESSE	DEMESY Jean Claude	2021-043-001230	8 €
	FRESSE	GAUFROID Florian	2021-043-001288	8 €
Certificat Administratif du 07.06.2021	LA LONGINE	DENOIX Jean Pierre	2021-050-002205	7.33 €
<b>Montant Total des Réductions SPANC</b>				<b>31.33 €</b>

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/61  
Annulations antérieures SPANC**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire des factures de 2019 et 2020.  
 Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

**Annulations :**

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.  
 Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **48.00 € pour le budget SPANC**

Les titres concernent les factures suivantes :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 30.04.2021	FRESE	CHATILLON Mickael	2019-175-001430	8 €
			2020-095-000873	8 €
	ECOMAGNY	DICAUD Thierry	2020-093-000720	8 €
	ST BARTHELEMY	CARLE Frédéric	2020-107-002259	8 €
	SERVANCE	FERME DES 2 SOLEILS	2019-186-003296	8 €
2020-109-002551			8 €	
<b>Total des Annulations Antérieures SPANC</b>				<b>48 €</b>

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget SPANC 2021

**Le Conseil communautaire :**

- **ANNULE** et **REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe SPANC pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
 Ont signé les membres présents  
 Pour extrait conforme  
 Le Président  
 Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/62  
Tarif composteur**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le maintien de la campagne de vente de composteurs fournis par le SYTEVOM.  
Pour des raisons pratiques de stockage et de distribution, il y aura un modèle unique de composteur.

Le tarif du composteur vendu aux particuliers sera le suivant :

Composteur bois 600 litres avec le bio-seau	34,50 €
---	---------

**Le Conseil communautaire :**

- **ACCEPTE** les tarifs ci-dessus présentés
- **CHARGE** le Président d'établir les titres de recettes sur le compte 707.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

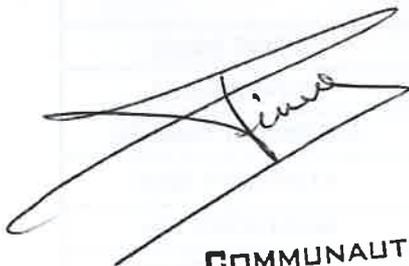
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/63  
Tarification OM pour les gîtes**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président sollicite :

Suite à des échanges avec un certain nombre de propriétaires de gîtes et de leurs représentants, la commission OM s'est réunie pour envisager une modification de la tarification 2021.

Il est donc proposé la tarification suivante pour les gîtes :

- Les gîtes ayant une capacité d'accueil de 1 à 8 places paieront 1,5 part
- Les gîtes ayant une capacité d'accueil au-delà de 8 places paieront 2 parts

**Le Conseil communautaire :**

- **ANNULE** la tarification pour la catégorie Gîte inscrite sur la délibération D2021/24
- **ACCEPTE** les tarifs proposés ci-dessus pour les gîtes
- **CHARGE** le Président d'établir les titres de recettes correspondants

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
32	0	1	3

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/64  
Attribution d'une subvention  
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'un habitant de La Longine pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement de chaudière) d'un montant estimatif de 12 041 € HT entre dans les critères d'attribution.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Mme Colette GENËT**, 25 rue des écluses 70 310 LA LONGINE au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

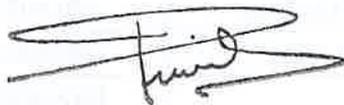
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/65

**Décision budgétaire modificative n°1 GYMNASE MELISEY**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Gymnase de Melisey n°1 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 011 charges à caractère général au chapitre 042 Opérations d'ordre entre section pour un montant de 100.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	100.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		100.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>100.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget GYMNASSE DE MELISEY, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/66

**Décision budgétaire modificative n°1 GYMNASE FAUCOGNEY**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Gymnase de Fauconney n°1 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 10 dotations fonds divers Réserves au chapitre 040 Opérations d'ordre entre section pour un montant de 1500.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28188 : Autres immos corporelles		1 500.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 500.00 €</b>
R 10222 : FCTVA	1 500.00 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>1 500.00 €</b>	

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget GYMNASSE DE FAUCOGNEY, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/67  
Décision budgétaire modificative n°1 ZA FAUCOGNEY**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Gymnase de Fauconney n°1 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 70 produits des services au chapitre 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de section pour un montant de 750.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 796 : Transfert charges financières		750.00 €
<b>TOTAL R 043 : Op. ordre intérieur de section</b>		<b>750.00 €</b>
R 7015 : Vente de terrains aménagés	750.00 €	
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>	<b>750.00 €</b>	

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget ZA FAUCOGNEY, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

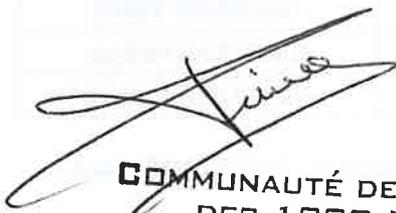
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 68

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/68

**Décision budgétaire modificative n°2 CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte. Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°2 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement et du chapitre 20 Immobilisations corporelles au chapitre 23 Immobilisations en cours pour un montant de 63 979.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	19 379.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>19 379.00 €</b>	
D 2031 : Frais d'études	35 600.00 €	
D 2031-37 : MS FAUCOGNEY	3 000.00 €	
D 2031-38 : MICRO CRECHE	6 000.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>44 600.00 €</b>	
D 2313-31 : MAISON DE SANTE		63 979.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>63 979.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/69

**Décision budgétaire modificative n°3 CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 ETANGS n°3 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 21 Immobilisations corporelles au chapitre 204 Subventions d'équipement versées pour un montant de 20 000.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041411 : Cne GFP : Biens mobiliers		20 000.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>20 000.00 €</b>
D 2188-34 : MAISONS France SERVICE	20 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000.00 €</b>	

**Le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget CC 1000 ETANGS, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

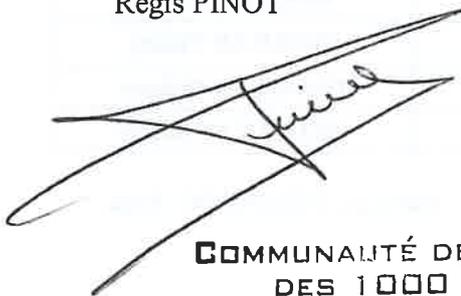
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/70  
 Rapport d'activités OM 2020**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
 Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le représentant de l'E.P.C.I. à son assemblée délibérante.

L'article 1<sup>er</sup> alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

L'objet de cette délibération concerne le rapport annuel 2020.

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

Le rapport comprendra l'analyse technique et financière.

**Le Conseil communautaire :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du service ordures ménagères,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 71

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/71  
Rapport d'activités SPANC 2020**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice</b>	<b>: 42</b>
<b>Présents</b>	<b>: 31</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>: 5</b>
<b>Absents</b>	<b>: 6</b>

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour sa compétence Assainissement Non Collectif.

Conformément aux articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

**Le Conseil communautaire :**

- . - **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du service public d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

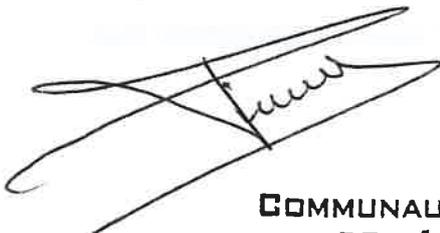
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/72

**Signature du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)  
avec le Pays des Vosges Saônoises**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'Etat est en train de modifier sensiblement sa politique de contractualisation avec les territoires. Un nouveau type de contrat, le CRTE, se substituera à tous les autres (contrat de ruralité, contrat de plan...) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les Communautés de communes du Pays de Luxeuil, du Pays de Villersexel et des 1000 Etangs ont souhaité que le CRTE soit élaboré au niveau du Pays des Vosges Saônoises, afin d'avoir une démarche coordonnée avec les autres EPCI et de bénéficier de l'expertise du PETR.

Le CRTE est décomposé en 2 volets :

- Un protocole de préfiguration, portant sur la relance de l'économie après la crise sanitaire, qui doit être signé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021
- Le contrat proprement dit, sur la dimension de transition écologique, qui sera signé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le projet de protocole recense les différentes mesures de relance en amont du CRTE sur notre territoire. Il s'agit de dossiers déjà déposés au titre de la DETR ou de la DSIL dont la liste a été communiquée par l'Etat :

La réhabilitation /mise en accessibilité du Bar-restaurant du Haut-du Them / *DETR*

Le Schéma d'Aménagement Urbain de Faucogney / *DETR*

La rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie de la Rosière / *DETR*

Les projets de reconstitution de parcelles forestières portés par les communes de la CC des 1000 Etangs dans le cadre de l'*AMI Renouveau forestier/Plan de relance*

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques portés par le SIED 70 sur la Mairie de Belfahy

La tranche 2021 de l'Echappée des 1000 étangs portée par la CC 1000 étangs

Le projet « Pro Inject Auto » de l'entreprise Pro Inject de Corravillers / *Fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile*

Le projet « Marché Rails » de l'entreprise Pyle Industries de Servance / *Fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile.*

Ce recensement permet de rendre ces mesures éligibles aux aides de l'Etat de manière prioritaire, le CRTE ne comportant aucun financement nouveau.

Le protocole recense également les programmes en cours.

Pour notre territoire, il s'agit :

- Du Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises, dont le troisième contrat devrait être signé fin 2021 avec l'Agence Régionale de Santé ;
- Du Plan Climat Energie du Pays des Vosges Saônoises, animé par le PETR depuis 2012
- Des Contrats PACT 2 des 3 intercommunalités avec le Département de la Haute-Saône
- De la future contractualisation régionale, dans la continuité du Contrat Cap Territoire du Pays des Vosges Saônoises en cours jusqu'en 2021 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Du programme LEADER 2014-2021 des Vosges Comtoises, porté par le Pays des Vosges Saônoises.
- Le contrat ZRR avec l'Agence de l'eau, en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le CRTE permet aux territoires de bénéficier d'aides de l'Etat à l'ingénierie sur différentes thématiques. Les thématiques retenues par les 3 EPCI et le Pays des Vosges Saônoises sont les suivantes :

- L'eau et l'assainissement
- La structuration de filière bois locale
- L'étude du potentiel de recours aux énergies renouvelables (méthanisation ...) et de rénovation énergétique des bâtiments.

Ces sujets s'inscrivent en complément des démarches déjà engagées sur le territoire :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays des Vosges Saônoises
- L'élaboration du Schéma directeur des mobilités douces à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises
- L'inventaire des friches industrielles.

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet, du Président du PETR et des Présidents des 3 Intercommunalités signataires. Le protocole de préfiguration du CRTE est signé par le Président du PETR, la Préfète de la Haute-Saône, le Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et les Présidents des 3 EPCI.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer le protocole de préfiguration du CRTE.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1 000 ÉTANGS**

N° 2021- 73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/73  
Schéma des mobilités douces**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

A travers le développement de son Plan Climat, le Pays des Vosges Saônoises a lancé en 2019 l'élaboration d'un **Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) à l'échelle de ses 145 communes** afin de promouvoir les modes actifs, comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle en milieu rural.

Ce schéma vise prioritairement les déplacements du quotidien, la pratique utilitaire (actifs, scolaires et autres déplacements utilitaires) avec une optique d'intermodalité sans oublier la pratique de loisir et touristique. Connecté aux intercommunalités voisines, le SDMD propose des réseaux maillés hiérarchisés de liaisons adaptées, sûres et continues en s'appuyant sur les aménagements existants.

Cette démarche co-construite abouti à un programme structurant de développement du territoire, directement applicable par les élus via des outils d'aide à la décision (programmation, coûts, ...) et la mise à disposition de données (outil cartographique, fiches techniques d'aménagement ...).

Le Schéma vise, à terme, la création d'un réseau de **654 km** constitué de **106 itinéraires** hiérarchisés dont 32% en site propre, composés de **1226 tronçons de voirie** intégrant l'aménagement du linéaire, le traitement des intersections ou encore l'installation du jalonnement.

A l'échelle de la communauté de communes des 1000 Etangs le maillage identifié est de **125 km dont 78 % de routes partagées sur des voiries à faible trafic.**

Cette étude est un outil de prise de décision pour les communes et communautés de communes vers le développement de la pratique et des infrastructures cyclables sur leur territoire.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** le Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

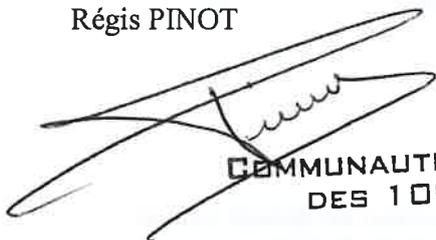
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 74

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/74

**Ouverture d'un accueil périscolaire à Ternuay**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Au regard des projections démographiques à Ternuay et afin de renforcer l'attractivité de la commune, le conseil municipal de ladite commune sollicite la CCME afin d'étendre l'amplitude d'ouverture au matin, à partir de la rentrée de septembre.

Une enquête menée auprès des parents de la commune laisse entendre que très peu de parents seraient intéressés pour le moment par cette formule.

M.Grosjean, maire de Ternuay, propose de prendre en charge le coût de cette extension pendant un an afin de vérifier la validité de cet accueil.

Un point sera fait avant la fin de cette année test, afin de valider cette expérience ou pas, et d'en définir la prise en charge financière.

**Le Conseil communautaire :**

-**AUTORISE** le Maire de Ternuay à ouvrir l'accueil périscolaire le matin à partir de septembre 2021

-**INDIQUE** que durant l'année scolaire 2021-2022 la commune de Ternuay prendra en charge le coût financier de l'accueil du matin

-**INFORME** que le maintien de l'ouverture du matin et son financement seront évalués avant la fin de l'année scolaire 2021-2022.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
35	0	1	0

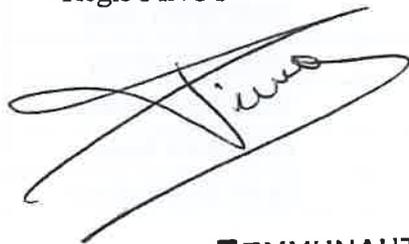
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/75  
Tarification « ateliers informatique » au collège des 1000 Étangs à  
Melisey**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Un des 1ères actions de la France Services des 1000 Etangs consiste en la mise en place de séances d'initiation à l'informatique.

Ces séances sont ouvertes à tous et permettent de découvrir les outils informatiques et ses usages (tablettes et ordinateurs). Elles ont lieu au collège des 1000 Etangs à Melisey où celui-ci nous met à disposition les salles d'informatique. Une convention tripartite a été signée entre le Président du Conseil départemental 70, le Président de la CCME et le principal du collège des 1000 Etangs de Melisey.

**Initia'Clic** se déroule en 2 groupes (débutants et intermédiaires) tous les 15 jours, les jeudis après-midi de 14h à 15h30 de septembre à décembre 2021.

Il convient de définir une tarification pour la durée de la session de formation.

**Le Conseil communautaire :**

**- ADOPTE :**

- Gratuité des séances pour les personnes habitants le territoire de la CCME
- 20 € pour toute la durée de la session pour les personnes extérieures

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 76

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/76  
Lignes directrices de gestion**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.  
Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.  
Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.  
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.  
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Elles visent à :

1° Déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC),

2° Fixer des **orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

3° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le **document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement public**.

**L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité ou de l'établissement public, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.**

**Le Conseil Communautaire :**

**-AUTORISE** le Président à adopter ces lignes directrices de gestion puis à les transmettre au Centre de gestion ainsi qu'aux salariés de la structure.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

Identité de la collectivité/l'établissement :

**Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME)**

## Introduction

---

L'une des innovations de la **loi n°2019-828 du 6 août 2019**, loi dite de transformation de la fonction publique, consiste en **l'obligation** pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de définir des lignes directrices de gestion avant le 31 décembre 2020.

Le législateur, en introduisant ce dispositif, a souhaité :

- modifier les procédures de gestion des ressources humaines en passant d'une logique de gestion individuelle à une approche plus collective,
- élaborer un cadre de référence en matière de Ressources Humaines,
- favoriser la transparence et l'équité en matière de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique,
- développer des leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace.

---

### *Définition des lignes directrices de gestion*

---

Les lignes directrices de gestion sont prévues à **l'article 33-5 de la loi n°84-53** du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont quant à elles définies par **le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**. Elles visent à :

- 1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC),
- 2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- 3° favoriser, en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité ou de l'établissement public.

L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique RH de la collectivité ou de l'établissement public, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

---

## La procédure

---

Les LDG sont établies par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans.

Une révision totale ou partielle est possible en cours de période après avis du Comité Technique.



Attention, pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération de plus de 20 000 habitants, un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être défini avant le 31 décembre 2020, après consultation du Comité Technique compétent (décret n°2020-528 du 4 mai 2020). **De ce fait, les LDG doivent être en accord avec ce plan d'action.**

Les lignes directrices de gestion sont communiquées aux agents par voie numérique ou tout autre moyen.

La mise en œuvre de ces LDG fait l'objet d'un bilan annuel, sur la base des décisions individuelles, qui est présenté au Comité Technique.

---

## Quelle est la portée juridique des LDG ?

---

Un agent peut invoquer les LDG de sa collectivité ou de son établissement public en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CT) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

À sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués.

Pour autant, l'autorité territoriale garde néanmoins son pouvoir d'appréciation au vu « des situations individuelles, des circonstances ou motif d'intérêt général » (article 33-5 de la loi n°84-53).

# I. Méthode de travail

---

Le projet a été piloté par :

☞ *Identifier les personnes ressources (élu référent, pilotage technique...)*

Ont été associés à la démarche : **J.TROSSAT, DGS, R.PINOT** Président de la CCME, **Valérie NANTILLET** agent comptable

☞ *Préciser les modes d'association des représentants du personnel dans le cadre du dialogue social*

☞ *Groupe de travail mis en place (par exemple) :*

Représentants des Elus	Représentants des agents/Services

• *Décliner le calendrier et les étapes de travail*

*Dates de rencontre :*

- .....
- .....

# II. État des lieux et bilan des effectifs, emplois et compétences

---

Les documents RH de la collectivité (*ou établissement*) sont les suivants :

- Délibération portant établissement du tableau des effectifs (à jour) du 29/06/2017.....
- Bilan social de l'année .....2020.....
- Délibération relative au régime indemnitaire : 19/12/2017
  - Délibération sur le RIFSEEP du.....
  - Délibération sur l'IHTS du.....
  - Etc.
- Délibération sur la protection sociale complémentaire du.....
- Délibérations relatives au temps de travail : règlement intérieur du 16/12/2009
  - Délibération sur le protocole ARTT du.....
  - Délibération sur les cycles de travail du.....
  - Délibération sur les astreintes du.....
- Organigramme fixé par délibération du.....
- Ratios d'avancement de grade fixés par délibération du...19/02/2008.....
- Critères internes : d'avancement de grade, de dépôt de dossier de promotion interne...
- Plan et règlement de formation .....

- Procédure de recrutement .....
- .....

## 1) Bilan des effectifs :

Reprendre la fiche synthèse du bilan social - ou construire vos propres outils et indicateurs :

- Les effectifs de la collectivité au ...15/02/2021.....(préciser une date) : .....11..... (Nbr d'agents)

	Catégorie	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre ou %	A	1	1	
	B	1		
	C	4		4
En ETP	A	1	1	
	B	1		
	C	4		3,5

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre ou %	En ETP
Administrative	4	5	9	8,5
Technique	2		2	2
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale				
Animation				
Police				
<b>Total</b>	6	5	11	10,5

## 2) Analyse et projection des mouvements RH

Volume et origine des départs	Retraite	Fin de contrat	Mutation	Démission	...
2019		1			
2018		1			

.....					
<b>Total</b>		<b>2</b>			

Volume et origine des entrées	Remplacement agent absent	Création de poste	Renfort (surcroit d'activité)	Apprentis	...
2019			<b>1</b>		
2018			<b>1</b>		
.....					
<b>Total</b>			<b>2</b>		

	2021	2022	2023	...
Projection des départs en retraite des agents	0	0	0	0
Projection autres départs annoncés				

### 3) Les métiers et compétences de la collectivité

- Lister autant que possible les métiers et compétences :

Exemple par service

Services	Métiers	Compétences
Administratif	Agent comptable	Gestion comptable : traitement mandats et titres, factures Elaboration et réalisations budgétaires Traitement de la paie DSN Délibérations/arrêtés Gestion administrative....
	Agent accueil France Services	Accueil du public Aide administrative pour constitution de dossier : -retraite -chômage -maladie -permis Aide pour le monde associatif
	Agent accueil office de tourisme	Accueil touristes Valorisation du territoire Elaboration documents de valorisation

		<p><i>Elaboration cartes</i>  <i>Animation touristique</i>  <i>Contacts avec les professionnels du tourisme</i></p>
	<i>Chargé de mission</i>	<p><i>Gestion dossiers économiques</i>  <i>Gestion politique tourisme</i>  <i>Gestion urbanisme et environnement</i>  <i>Elaboration budget</i></p>
	<i>Agent gestion OM et accueil</i>	<p><i>Gestion des rôles</i>  <i>Traitement des réclamations</i>  <i>Gestion du stock conteneurs et composteurs</i>  <i>Facturation OM</i>  <i>Réception du public</i></p>
	<i>Direction des services</i>	<p><i>Gestion et animation d'équipe</i>  <i>Relations avec les élus</i>  <i>Elaboration et supervision des politiques publiques locales</i>  <i>Supervision des budgets</i></p>
<i>Technique</i>	<i>Technicien Service Public Assainissement non Collectif</i>	<p><i>...Contrôle et conseil auprès des particuliers</i>  <i>Rédaction des dossiers administratifs</i>  <i>Instruction et attribution des aides</i></p>
	<i>Agent d'entretien</i>	<p><i>Ménages des locaux</i>  <i>Ménage des gymnases</i></p>

### III. Les grandes orientations et la stratégie RH

La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement

**public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.**

**Au titre de la mandature, il est envisagé d'intégrer la compétence eau/assainissement collectif.....d'ici le premier janvier 2026.**

*Projet politique ayant un impact sur le personnel*

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité **ou l'établissement public** souhaite répondre aux enjeux suivants :

*(choisir ou définir les actions envisagées en indiquant la date prévisionnelle de mise en place pendant la période pluriannuelle choisie, dans la limite de 6 ans)*

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue
Attractivité de la collectivité	Formation	Faciliter l'accès aux préparations concours	mandat
	Recrutement	Encourager les mobilités internes	mandat
	Rémunération		
	Organisation et conditions de travail		
Continuité du service public	Formation	Valoriser l'apprentissage	2020-2022
	Recrutement	Anticiper les recrutements et les départs	2021
		Assurer les remplacements	2021
	Rémunération	Favoriser le présentéisme	
	Organisation et conditions de travail		

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue	
Evolution et modernisation du service public	Formation	Diversifier l'offre de formation (formation théorique, formation pratique, immersion,...)	mandat	
	Recrutement	Elargir les périmètres de recherche de candidats (privé, associatif, FPE, FPH...)	mandat	
	Rémunération	Valoriser l'engagement professionnel	2021 Prise en compte des objectifs fixés par le Président de la CCME	
	Organisation et conditions de travail			
			Investir dans de nouveaux outils informatiques	2021-2022
Egalité Femmes/Hommes	Formation	Assurer l'égal accès des agents (fonctionnaires ou contractuels) à la formation	mandat	
	Recrutement			
	Rémunération			
	Organisation et conditions de travail			
			Limiter les emplois à temps non complet	mandat

Enjeux	Orientations	Actions	Date prévue	
Qualité de vie au travail	Formation			
		Accompagnement au changement	mandat	
		Mettre en place toute action de formation visant à lutter contre toute usure au travail	mandat	
	Recrutement	Apporter une visibilité sur les pratiques en matière de mobilité interne, remplacements (saisonniers/renforts)		
	Rémunération	Adapter le plus possible les salaires au niveau d'expertise et d'investissement		
	Organisation et conditions de travail			
		Proposer des horaires avec des plages mobiles / variables / saisonnières	2021	
Favoriser le travail en équipe		mandat		
Enjeu social	Formation	Faciliter les reconversions professionnelles	mandat	
	Recrutement			
		Faciliter l'apprentissage	2021-2022	
	Rémunération			
	Organisation et conditions de travail	Favoriser les emplois à temps complet, quitte à avoir des emplois partagés entre plusieurs services	mandat	

## IV. Définir les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

---

Les lignes directrices de gestion fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ; les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

S'agissant des orientations et des critères pour la promotion et l'avancement de grade, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents peuvent se faire via :

- la diversité des parcours,
- les formations suivies,
- les conditions particulières d'exercice attestant de l'engagement professionnel,
- la capacité d'adaptation,
- le cas échéant, l'aptitude à l'encadrement d'équipes.

Il appartient à l'autorité territoriale de définir ces critères, avec possibilité de les définir différemment par filière ou service, en portant une attention particulière au respect de l'équilibre femme/homme (ce qui n'implique pas la création d'un quota F/H).

### 1. Critères pour les inscriptions sur les tableaux annuels d'avancement de grade

---

**Pour rappel, les avancements de grade peuvent s'effectuer de 2 manières :**

- **soit** au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Le tableau annuel d'avancement précise la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,
- **soit** par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel.

***En conséquence, les critères proposés doivent refléter ces éléments (examen professionnel, valeur professionnel et acquis de l'expérience).***

**Sous réserve que les agents remplissent les conditions statutaires** pour permettre l'accès au grade supérieur et sous respect des ratios promus/promouvables, les critères choisis sont :

Il est décidé de retenir les critères applicables suivants :  Par Catégorie (A/B/C)

	Critères
<b>Catégorie A</b>	<b>-expérience professionnelle antérieure et au travers les évaluations</b>
	<b>-la manière de servir : investissement et motivation (via les comptes rendus des entretiens professionnels)</b>
	<b>-adéquation entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent</b>
	<b>-expérience réussie sur le poste occupé</b>
	<b>-obtention de l'examen professionnel</b>

	Critères
<b>Catégorie B</b>	<b>-ancienneté dans le grade ou dans l'emploi dans la collectivité</b>
	<b>- adéquation entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent</b>
	<b>- la manière de servir : investissement et motivation (via les comptes rendus des entretiens professionnels)</b>
	<b>-prise en compte de l'effort de formation suivie et/ou préparation aux concours/examens</b>
	<b>-obtention de l'examen professionnel</b>

	Critères
<b>Catégorie C</b>	<b>-ancienneté dans le grade ou dans l'emploi dans la collectivité</b>
	<b>- adéquation entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent</b>
	<b>- la manière de servir : investissement et motivation (via les comptes rendus des entretiens professionnels)</b>
	<b>-prise en compte de l'effort de formation suivie et/ou préparation aux concours/examens</b>
	<b>-obtention de l'examen professionnel</b>

\* En fonction des effectifs de la collectivité ou de l'établissement, le tableau peut être dupliqué par cadre d'emploi ou service

## **2. Critères pour la nomination suite à concours**

---

Il est décidé de retenir les critères applicables suivants :

A l'ensemble des agents

<b>Critères</b>
<b>-la prise en compte de l'effort de formation suivie et/ou préparation aux examens/concours</b>
<b>-adéquation entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent</b>
<b>-la capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées</b>
<b>-la valeur professionnelle (via les comptes rendus des entretiens professionnels)</b>

En fonction des effectifs de la collectivité ou de l'établissement public, le tableau peut être dupliqué par cadre d'emploi ou service

### **3. Critères pour l'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur**

Il est décidé de retenir les critères suivants :

<b>Critères</b>
<b>- expérience professionnelle antérieure et au travers les évaluations</b>
<b>-la maîtrise du métier</b>
<b>--la capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées</b>
<b>- la valeur professionnelle (via les comptes rendus des entretiens professionnels)</b>

#### 4. Dépôt des dossiers au titre de la Promotion Interne

---

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que l'inscription des agents sur liste d'aptitude par promotion interne est de la seule compétence du Président du centre de gestion qui définit ses lignes directrices de gestion (critères d'éligibilité) après consultation, d'une part, du comité technique placé auprès du centre de gestion et, d'autre part, des différents comités techniques locaux.

Dans ce cadre, les collectivités et établissements publics peuvent définir des critères de dépôt de dossier quand l'effectif des candidats éligibles à la promotion interne est conséquent.

**Sous réserve que les agents remplissent les conditions statutaires**, il est décidé de retenir les critères suivants :

Pour l'ensemble des agents

Critères
- la manière de servir : investissement et motivation (via les comptes rendus des entretiens professionnels)
- la valeur professionnelle (via les comptes rendus des entretiens professionnels)
--adéquation entre les missions exercées et le grade détenu par l'agent
- ancienneté dans le grade ou dans l'emploi dans l'établissement

Les critères peuvent également être définis par cadres d'emplois ou, pour les plus grandes collectivités/établissements publics, par services.

#### V. Recrutement : veiller à adapter les compétences, favoriser la diversité des profils et la valorisation des parcours et l'égalité femme/homme

---

Les lignes directrices visent, en outre, à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Actions définies en ce sens pour la collectivité ou l'établissement public, et notamment celles visant à tendre vers l'égalité professionnelle F/H :
  - Favoriser l'apprentissage
  - S'engager à respecter une proportion hommes/femmes dans le choix des candidatures

- Favoriser une organisation du temps de travail qui permette de mieux concilier les contraintes travail-famille
- Prise en compte des parcours professionnels antérieurs hors fonction publique

## VI. Date d'effet et durée des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes des 1000 Etangs sont prévues pour une durée de : 5 ans

Avis du Comité technique en date du : .....

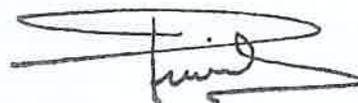
Date d'effet : ...01/06/2021.....

Signature de l'autorité territoriale :

Le : 18/05/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

Le Président



PINOT Régis

*Une fois ces lignes directrices de gestion fixées par l'autorité territoriale, elles seront communiquées aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen.*



N° 2021- 77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/77  
Contrat Agence de l'Eau, CCME et communes**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.  
Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.  
Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.  
Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.  
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.  
Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Bien que n'ayant pas encore la compétence eau potable, l'Agence de l'Eau a demandé à la CCME d'élaborer un contrat recensant les demandes de financement adressées à cette dernière par les communes et les Syndicats quant aux systèmes d'adduction en eau potable et à leur modernisation.

Il est rappelé que les opérations indiquées dans le document signé entre les communes, la CCME et l'Agence de l'Eau devront être réalisées durant la période du contrat 2020/2023.

**Le Conseil communautaire :**

**-AUTORISE** le Président à signer ce contrat.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 78

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

N° 2021/78

**Demande de subvention de l'ASMB**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'ASMB demande à la CCME la reconduction de la subvention pour l'organisation du trail à hauteur de 1 000 €.

**Le Conseil Communautaire :**

- AUTORISE le Président à verser cette subvention
- INDIQUE qu'il faut inscrire cette somme au compte 6748

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021- 79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/79  
Location à Maxime PETROFF**

NOMENCLATURE: 3.3 Locations

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

**Absent(e)s** : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

**Pouvoirs**: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de communes dispose d'un logement de type F1 Bis de 45 m<sup>2</sup> situé à proximité de l'Office de tourisme des 1000 Etangs à Faucogney.

Il informe que Maxime PETROFF souhaite louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.  
Préalablement, nous devons procéder aux vérifications nécessaires liées au chauffage et à l'électricité.

Celui-ci nécessite une réfection notamment refaire les enduits, les peintures etc ...

Après échange avec l'intéressé, il vous est proposé de lui accorder deux mois de location gratuits, afin que celui-ci procède aux travaux de remise en état.

Le Président vous propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé.

**Le Conseil Communautaire :**

- **EMET** un avis favorable à cette location du logement situé 7 bis grande rue à Faucogney à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- **DETERMINE** le montant du loyer à 300 € qui sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Trésor Public.
- **PRECISE** que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 300 € correspondant à un mois de loyer et demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer
- **PRECISE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- **AUTORISE** le Président à signer un bail de location pour ce logement

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

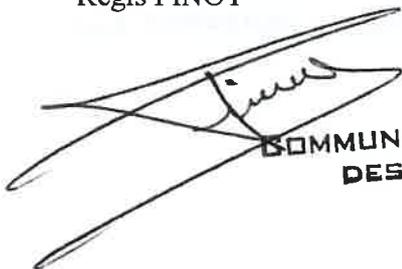
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021- 80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 JUIN 2021**

**N° 2021/80  
Modalités de mise à disposition au public  
du dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU de MELISEY**

NOMENCLATURE: 2.2 Urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 02 juin pour la session ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle multiculturelle et de convivialité Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Absents :	6

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	MAUFFREY Gérard représenté par MR GALMICHE Christian	DEMANGE René
PY Julien	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MANGE François	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	MOUGENOT Guy
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
LAPARRA Isabelle	DAGUE Alain	GROSJEAN Philippe
		GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme BRESSON Elise et Mrs GEHANT Franck, JEUDY Jean-Luc, DIEUDONNE René, GILLET Denis.

Pouvoirs: Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe.

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis.

Mr SEGUTIN Laurent donne pouvoir à GROSJEAN François.

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à HEYMANN Bruno.

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à Mme POIROT Martine.

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.  
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Modalités de mise à disposition au public

du dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU de MELISEY

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Mélisey approuvé le 14 septembre 2007 ; modifié le 02/06/2010, révisé le 15/09/2011, révisé le 27/09/2012, modifié le 25/06/2015, modifié le 07/04/2016 et modifié le 08/11/2017.

VU l'arrêté du Président n°7 du 04/03/2021 engageant la modification simplifiée n°5 du PLU ;

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°BFC-2021-2943 en date du 21/06/2021 dispensant la procédure de modification simplifiée n°5 d'évaluation environnementale ;

Le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°5 du PLU de Mélisey a été engagée afin de :

- Modifier l'article UD2 afin de permettre le projet d'implantation du COLRUYT (suppression de la surface minimum concernant les constructions à usage de commerce et d'artisanat, de bureaux et de services, d'entrepôts commerciaux).
- Modifier les articles relatifs à l'aspect extérieur des constructions des zones UA, UB, UC, 1AU et 2AU (toitures, façades, clôtures).
- Modifier l'article 6 des dispositions générales afin de l'adapter par rapport au règlement départemental du SDIS.

Le Président explique ensuite que l'autorité environnementale a rendu sa décision concernant la demande d'examen au cas par cas. La procédure est ainsi dispensée d'évaluation environnementale.

Il explique qu'il est désormais nécessaire de notifier le projet aux personnes publiques associées et de définir les modalités de la mise à disposition du public conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public :

#### **Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 16 août 2021 au 15 septembre 2021 inclus, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Mélisey et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs.

Le dossier comprend :

- O Le dossier de modification simplifiée ;
- O L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRA) en date du 21 juin 2021 ;
- O Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

- **INFORME** qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractère apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie de Mélisey et à la Communauté de Communes.

Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.



A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président. Ce dernier présentera au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la communauté de communes pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**